

## St Lô Coutances

# Pour l'Apam, la défense des pêcheurs à pied est primordiale

Lors de l'assemblée générale de l'Apam, mercredi 3août, Louis Paisnel, président, a rappelé la réglementation de la pêche à pied de loisirs. L'arrêté de mai 2011 impose le marquage de certaines espèces comme le bar, le cabillaud, la sole, le homard, le lieu et le maquereau. Ces espèces doivent être marquées : le pêcheur doit en couper un petit bout afin que ces prises ne deviennent pas l'objet d'un commerce et soient vendues. Les praires doivent faire 4,3 cm et le pêcheur ne peut prendre que 2 homards par jour. **Parc marin.** Dans la région, un parc marin appelé Normano-Breton, qui regroupe trois départements, Ille-et Vilaine, Côtes d'Armor et Manche, doit être créé pour respecter les ressources de la mer dans une zone allant du cap Fréhel au cap de la Hague en englobant les Iles anglo-normandes. Un conseil de gestion de ce parc va être constitué. **« Il comprendra trente personnes, a souligné Louis Paisnel, et on souhaite avoir des**

**représentants à ce conseil.** » Une motion votée mercredi à l'unanimité de l'assemblée, soit 400 personnes, sera envoyée à ce conseil demandant d'élire deux représentants, un pour la Bretagne et l'autre pour la Manche. **« L'Apam devra être vigilante et s'assurer que la pêche à pied de loisirs sera permise, car la Manche regroupe le plus grand secteur pour la pêche à pied. »** Philippe Leflaguais, vice-président de l'Apam qui fait partie du comité de pilotage de Natura 2000, de Bréhal au Rozel a expliqué : **« Avant tout projet, qu'il vienne d'une commune, d'une association, il faut une étude d'impact sur les incidences que pourrait avoir ce projet sur Natura 2000. Pour le moment, la pêche à pied n'est pas concernée. Il est quand même prévu que 10 % des zones de Natura 2000 deviennent des réserves totales. »** Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. L'Apam,

pour renforcer son action, adhère à plusieurs associations normandes et bretonnes qui défendent la pêche à pied. La FNPPSF, la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, demande que l'Apam la rejoigne. **« On a d'abord dit non, car la pêche à pied n'était pas assez reconnue dans cette fédération. Mais il a été créé une section pêche à pied. Aussi, on va adhérer. Du moins, on va proposer à chaque adhérent de l'Apam une adhésion à la fédération. Chacun sera libre d'y adhérer ou non. On verra dans un an si nos droits sont respectés, sinon on se retirera. »**